

---

---

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

---

---

COMMUNE DE DOURDAN



**PROPRETE URBAINE DE LA VILLE DE DOURDAN**

**Remise des offres :**

**Date limite de réception : le 20 juillet 2018**

**Heure limite de réception : 17 h 00**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**(R.C.)**

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

### **1.1. Objet du marché**

La présente consultation concerne les prestations de propreté urbaine de la ville de Dourdan.

### **1.2. Division en lots et en tranche**

Sans objet

### **1.3. Forme du marché**

Le marché est un marché avec une part fixe et une part à bons de commande hors forfait.

### **1.4. Délai de livraison – durée du marché**

Voir Acte d'engagement.

### **1.6. Variantes – Option**

Les variantes ne sont pas autorisées.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. Etendue et mode de consultation**

La présente consultation est opérée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 27 et 80 du décret.

### **2.2. Mode de dévolution du marché**

Les entreprises peuvent présenter leur offre individuellement ou sous forme de groupement. En cas de groupement, la forme solidaire sera exigée. Chaque membre du groupement devra fournir les pièces relatives aux candidatures à l'exception des pièces relatives aux offres, lesquelles seront communes aux membres du groupement.

### **2.3. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

## **ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AUX CANDIDATS ET RENSEIGNEMENTS**

### **3.1. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement de la consultation (R.C.)
- l'acte d'engagement (AE)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes

**Le dossier de consultation est disponible uniquement par téléchargement sur la plateforme dématérialisée [www.marchespublics-idf-centre.fr](http://www.marchespublics-idf-centre.fr)**

Les documents du DCE pourront faire l'objet de modification au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres.

### **3.2. Renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation : [www.marchespublics-idf-centre.fr](http://www.marchespublics-idf-centre.fr).

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES**

Les plis peuvent être remis par voie électronique sur la plateforme dématérialisée :

[www.marchespublics-idf-centre.fr](http://www.marchespublics-idf-centre.fr).

Sur ce site, les soumissionnaires pourront s'authentifier s'ils le souhaitent, en remplissant certaines mentions et notamment indiquer une adresse électronique (mail). Cette inscription permettra ainsi d'opérer de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

La remise du pli par production de supports physiques électroniques n'est pas autorisée.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur transformera l'offre électronique du soumissionnaire retenu, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les plis seront transmis par tout moyen permettant d'en donner date et heure certaine et de garantir leur confidentialité à l'adresse suivante :

Mairie de DOURDAN  
Service Marchés Publics – Le Prieuré  
Esplanade Jean Moulin  
91415 DOURDAN

**Au plus tard le 20 juillet 2018 à 17h.**

**Les plis arrivés après cette date et heure limite ne seront pas examinés.**

Les heures de remise sur place des plis à l'accueil de la mairie de Dourdan (contre récépissé) sont les suivantes : 8h45 à 12h et 13h30 à 17h du lundi au vendredi.

#### **4.1. Composition du pli à remettre par les candidats**

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

« Propreté urbaine pour la ville de Dourdan »  
« Service Marchés Publics - Ne pas ouvrir ».

Il comprendra les pièces décrites ci-après.

#### **Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

##### **Imprimé DC1 comprenant :**

- Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat. En cas de groupement, la liste des cocontractants doit être fournie, ainsi que la forme de celui-ci

- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 44 de l'Ordonnance ;

**Imprimé DC2 comprenant :**

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement

Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

**Pièces relatives à l'offre :**

- L'acte d'engagement à compléter et à signer,

- la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) rédigée par le candidat, et à signer

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à signer

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à signer

- Un mémoire technique (10 pages maximum) **comprenant les éléments suivants :**

- **Méthodologie des moyens mis en œuvre,**

- **Moyens humains et leur qualification affectés aux prestations,**

- **Liste du matériel affecté à l'opération,**

- **Actions en faveur du développement durable,**

- **Un planning mensuel type.**

**4.2. Documents à fournir au stade de l'attribution du marché**

1) Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du Travail

2) Document NOT12 ou attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étranger.

3) Attestation d'assurance en cours de validité, pour une police d'assurance couvrant l'ensemble des responsabilités du candidat dans le cadre de ses activités.

**ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidatures et les offres non conformes à l'objet du marché, au cahier des charges ou au présent règlement de la consultation seront éliminées.

Les critères de sélection pondérés des offres sont les suivants :

- prix : **50** points de la note finale

- valeur technique : **50** points de la note finale

**1- Le prix** sera noté sur 50 points :

Calcul de la note prix : 
$$\frac{\text{Montant du marché du moins disant} \times 50}{\text{Montant du marché du candidat}}$$

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaire.

**2- La valeur technique** sera notée sur 50 points, en fonction des sous-critères suivants notés sur 10 points :

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Méthodologie des moyens matériels et humains mis en œuvre | coefficient 3   |
| - Organisation du contrôle Interne                          | coefficient 1   |
| - Qualité du planning d'intervention                        | coefficient 0.5 |
| - Actions en faveur du développement durable                | coefficient 0.5 |

<b>Evaluation</b>	<b>Notes</b>
Excellent (répond parfaitement aux attentes)	9 à 10
Bon (répond aux attentes)	6 à 8
Acceptable (répond partiellement aux demandes)	5
Insuffisant (ne répond pas aux attentes)	1 à 4
Aucun élément de réponse	0

Une note globale sur 100 sera attribuée à chaque offre selon les critères et les barèmes précités. Le candidat obtenant la note la plus haute sera classé premier.

#### **ARTICLE 6 : NEGOCIATION AVANT LE CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE**

La Ville pourra recourir à une négociation mais se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales (avec ou sans variantes) sans négociation.

Le cas échéant, la négociation, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité avec l'ensemble des candidats, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

La Ville veillera, au cours de cette négociation, à respecter une stricte égalité de traitement des candidats. A ce titre, il ne transmettra pas, de manière discriminatoire, d'informations susceptibles d'avantager certains candidats par rapport à d'autres. De même, les discussions menées au cours de la négociation seront confidentielles et respecteront le secret des affaires.

La négociation peut se dérouler en plusieurs phases successives et par tout moyen notamment par échange de courriels.

A l'issue de l'éventuelle négociation, parmi les candidats ayant remis un dossier complet et une offre finale conforme, les critères énoncés ci-dessus seront pris en compte pour la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse.